

Présentation des bourses aux projets

Dans notre souci permanent d'être au plus proche des besoins des acteurs de la Solidarité, nous avons souhaité réitérer la bourse aux projets d'HUMANIS afin de soutenir des projets de solidarités de nos associations membres.

Cette année la Bourse aux projets se développe et offre de nouvelles possibilités aux associations membres du Collectif.

La Bourse aux projets sera d'un montant global de **8600 €** réparti en 7 lots :

- Bourses HUMANIS : **3000€, 2000€, 1000€ et 600 €.**
- Bourses Solidaires des associations : **1000€ et 1000€.**
- Bourse Services HUMANIS

Ces bourses constitueront pour les lauréats **une base de co-financement qui facilitera l'engagement** d'autres bailleurs de fonds à leurs côtés.

Explications

Les bourses HUMANIS et Solidaires

Ces bourses ont vocation à soutenir financièrement des micro-projets menés par les associations membres du Collectif HUMANIS. Elles sont une base de co-financement. Les projets peuvent se dérouler à l'étranger, comme en France et s'inscrire dans un projet pluriannuel.

HUMANIS souhaite encourager les associations du Collectif et propose 4 lots de : 3000€, 2000€, 1000€ et 600 €. Les premiers lots sont issus des bénéfices du projet Soupe étoilée et le 4^{ème} lot de la collecte de dons réalisée également dans ce cadre.

Pour la deuxième fois, deux autres associations du Collectif - **Réagir Ensemble et AGIRabcd** - souhaitent être solidaires des associations du Collectif en proposant 2 lots de 1000€. Ces associations participeront au jury.

La bourse Services

Comme l'année précédente, HUMANIS propose en plus une **bourse Services HUMANIS**. Les associations ont également besoin de soutien opérationnel en France, pour développer au mieux leurs projets dans leur zone d'intervention. C'est dans ce cadre qu'HUMANIS veut proposer une bourse qui permette d'accéder à différents packs de services proposés par le chantier d'insertion d'HUMANIS pour une valeur de 700 euros. Les associations pourront faire le choix d'un pack selon leurs besoins parmi :

- Pack du pôle Communication : création d'un site internet pour votre association, création de supports brochure, affiche, roll-up, ...
- Pack du pôle Logistique : mise à disposition d'un box de stockage de 6 ou 9m² pour un an ou devis pour une demande personnalisée possible.
- Pack du pôle Informatique : ordinateur(s), initiations.

L'association expliquera son choix en fonction de ses besoins dans le dossier de candidature.

La présentation devant le jury

Une première pré-sélection des candidatures sera réalisée et une convocation sera adressée aux associations sélectionnées pour une présentation en présentiel à HUMANIS devant le jury. La présentation sera courte : 10 à 15 minutes avec les échanges.

Règlement

1. Objectifs

La « Bourse aux Projets » du Collectif HUMANIS permet de soutenir les projets des associations membres du Collectif s'inscrivant dans les thèmes suivants : **Accès à l'éducation (scolarisation, sensibilisation), à l'eau, à la sécurité alimentaire, à la culture et à la santé.**

2. Critères de recevabilité

- Association membre du Collectif HUMANIS à jour de cotisation 2019
- Ne pas avoir de dettes envers HUMANIS
- Domiciliation du siège social de la structure ou de la représentation locale en Alsace
- Participation aux activités proposées par HUMANIS et implication dans le Collectif
- Les bourses constituent une base de cofinancement, elles ne dépasseront pas 20% du budget du projet
- Le projet doit être pérenne et réalisé dans le pays d'intervention de l'association candidate avec un partenaire local identifié dont la compétence est reconnue

3. Dépenses

Dépenses éligibles	Les dépenses liées au projet : <ul style="list-style-type: none">✓ Equipement✓ Frais de construction✓ Activités du projet (formation, conseil, suivi, évaluation)
Dépenses inéligibles	<ul style="list-style-type: none">× Parrainage× Frais de fonctionnement de l'association× Frais de mission (transport, hébergement...)× Manifestation ponctuelle

4. Modalités de candidature

Etape 1 :

Déposer le dossier de candidature ci-joint pour le **3 Mai 2019** à l'adresse postale de HUMANIS (7, rue du Héron 67300 Schiltigheim) et/ou à l'adresse courriel : bourses@humanis.org.

Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none">➤ Dossier de candidature version papier et/ou électronique➤ Compte-rendu de la dernière AG de l'association candidate accompagné du bilan financier➤ Tout document complémentaire qui appuierait le dossier (co-financement, engagement de partenariat...)
-------------------------	--

L'association peut déposer un dossier de candidature pour les bourses HUMANIS et Solidaires et pour la bourse Services, mais devra prioriser l'une des bourses dans le dossier de candidature.

L'association ne pourra être éligible qu'à une seule bourse.

Etape 2 :

Sélection des projets par le jury.

Etape 3 :

Présentation des projets présélectionnés par les responsables des associations candidates devant le jury **le 18 mai 2019**. La présentation et les échanges dureront 15 minutes.

Etape 4 :

Délibération du jury et sélection des lauréats. Le jury est composé des membres du groupe de travail et des différents financeurs.

Etape 5 :

Remise des prix : à l'Assemblée Générale du Collectif HUMANIS 2019 (**29 juin 2019**).

Le résultat sera notifié au président de l'association candidate. La présence de l'association lauréate pour la remise du prix est obligatoire.

5. Critères d'examen des projets

- Le caractère innovant du projet
- La pérennité du projet
- L'impact pour les bénéficiaires
- La présentation du dossier

6. Engagement

Les projets subventionnés devront faire l'objet d'un rapport d'exécution et d'un bilan financier en janvier 2020. Le Collectif HUMANIS n'acceptera pas de nouvelle candidature à la Bourse aux projets d'HUMANIS tant que ces documents n'auront pas été remis.